



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



NATURE DU CONTRÔLE : Contrôle technique périodique

(3) DATE DU CONTRÔLE : 10/01/2024

N° DU PROCÈS-VERBAL : 24042645

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE : Défavorable pour déficiences majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ : 09/03/2024

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE : Contre-visite

(9) IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE : N° D'AGREMENT : 5974D085

(9) RAISON SOCIALE : DEKRA AUTOMOTIVE LA REUNION

(3) COORDONNÉES : 104, Rue Mahatma Gandhi, Quartier Saint-Laurent

Tel : 0262 522 522 Fax :

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR : NON ET PRENOM : non renseignés

N° D'AGREMENT : 974D193

SIGNATURE :

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation en circulation : 385 BVB 974(F) 25/05/07

Marque : PEUGEOT

Designation commerciale : 206

(1) N° dans la serie du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre : VP M1

Type/CNT : Energie

Document(s) présent(s) : MPE5012KJ386

GO

(4) KILOMETRAGE RELÈVÉ : 121540

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

Ripage (-8 à +8 m/km) : +9.1 m/km

Dissymétrie suspension (≤ 30%) : 5 %

Forces verticales : 663 DAN

Frein de service : 185 DAN

Forces de freinage (déséquilibre) : 185 DAN 121 DAN 112 DAN

Déséquilibre (< 20%) : 6 %

Forces de freinage (efficace) : 185 DAN 195 DAN 121 DAN 112 DAN

Taux d'efficacité globale (≥ 50%) : 59 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 20 %

Feux de croisement (-0.5% à -2.5%) : -1.8 %

Feux de brouillard avant (-3.5% à -1%) : -1.5 %

Feux de brouillard arrière (-1.1% à -3.1%) : -1.1 %

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

(6) DÉFAILLANCE(S) MAJEURE(S) :

1.1.12.b.2. FLEXIBLES DE FREINS : Flexibles endommagés ou frottant contre une autre pièce : AVD, AVG

1.6.1.1.2. SYSTÈME ANTI-BLOCCAGE (ABS) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé : AVG

3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux : AR

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences : D

5.1.3.a.2. ROULEMENTS DE ROUES : Jeu ou bruit excessif : ARD

5.3.4.a.2. ROTULES DE SUSPENSION : Usure excessive : AVG

5.3.4.b.2. ROTULES DE SUSPENSION : Capuchon antipoussière manquant ou fêlé : AVD

6.1.8.a.2. SUPPORT DE MOTEUR : Fixations détériorées, manifestement gravement endommagées

7.7.1.a.2. AVERTISSEUR SONORE : Ne fonctionne pas correctement : totalement inopérant

8.2.2.e.2. OPAÇITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route : AV

DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :

2.7.1.a.1. RIPAGE : Ripage excessif

5.3.2.d.1. AMORTISSEURS : Ecart significatif entre la droite et la gauche : AR

5.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu : AVD, AVG

6.1.1.a.1. ETAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse : G

8.2.22.c.1. OPAÇITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important

Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0489

Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT	ARRIERE
Ripage (-8 à +8 m/km)	+9.1 m/km	
Dissymétrie suspension (≤ 30%)	5 %	77 %
Forces verticales	663 DAN	373 DAN
Frein de service	185 DAN	112 DAN
Forces de freinage (déséquilibre)	185 DAN	121 DAN
Déséquilibre (< 20%)	6 %	8 %
Forces de freinage (efficace)	185 DAN	121 DAN
Taux d'efficacité globale (≥ 50%)	59 %	
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%)	20 %	
Feux de croisement (-0.5% à -2.5%)	-1.8 %	-3.1 %
Feux de brouillard avant (-3.5% à -1%)	-1.5 %	-1.1 %

Le présent procès-verbal est applicable au véhicule immatriculé le 10/01/2024.